

PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 9 juin 2021, à 20.00 heures, à la salle du CORM, à Morat.

Présents : Au total 30 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 2 personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, ainsi que Mme Franziska Kohler du Murtenbieter et FN.

Présidence : M. Eddy Werndli, Syndic.

Procès-verbal : Hervé Mory, secrétaire.

Excusés : Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés : Pascal Kuchen, Andrea Niggli, Arnaud Jotterand et Otto Hediger.

Scrutateurs : Sont nommés scrutateurs : Mathias Kurz et Patrice Grégoire.

M. **Eddy Werndli**, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 20 du 21 mai 2021, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Le bulletin d'information a été distribué 10 jours avant l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissement
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. Mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2021-2026
4. Nominations pour la période législative 2021-2026
 - a) de la commission financière
 - b) de la commission d'aménagement
 - c) de la commission de naturalisation
5. Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la parcelle art. 209 (ex BKW)
6. Délégation de compétence au Conseil communal selon l'art. 10, al. 2 de la loi sur les communes, jusqu'à un montant de Fr. 20'000.00, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal des finances (MCH2)
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2020

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet et il était également à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

Résultat : approbation à l'unanimité.

2. Comptes

2.1 Fonctionnement

2.2 Investissement

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation

La parole est donnée à **Alfred Rentsch** pour la présentation des comptes.

Les principales explications figurent dans le bulletin d'information.

M. Rentsch ne va dès lors pas entrer dans les détails, il va expliquer brièvement la situation financière de la commune et ensuite aborder globalement les comptes et les investissements. Des feuilles des comptes 2020 sous forme de tableaux sont mises en complément à disposition pour les personnes intéressées. Ces tableaux ne figuraient pas dans le libretto.

Bilan – Liquidités

<u>Disponibilités</u>	<u>4'398'261.28</u>
<u>Avoirs</u>	<u>+ 2'644'425.33</u>
<u>Engagements courants</u>	<u>./. 248'454.83</u>
<u>Liquidités Niveau I</u>	<u>7'014'231.78</u>

La liquidité de la commune est supérieure à la moyenne, car le prêt de 2,6 millions pour l'achat du terrain de BKW est inclus dans la trésorerie, mais n'a pas été utilisé avant début janvier 2021. Cependant, même sans le prêt de 2,6 millions, la liquidité est très élevée, à savoir 4.414.231,00, niveau de liquidité I.

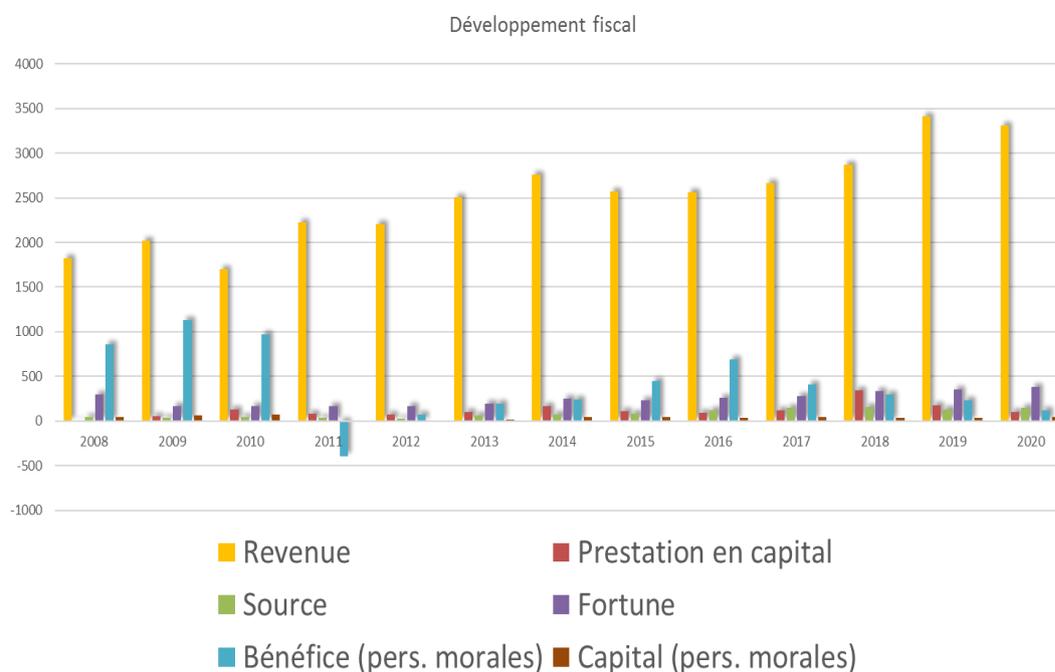
Participations

RSL / GNS	1'009'847
CO du Moratois	1'330'920
Association des pompiers	914'507
STEP Montilier	32'707
ARA Seeland Süd	12'905
Centre forestier CFHL	1
Diverses autres participations	11
Total des participations	3'300'898

Réserves obligatoires	31.12.19	Augmentation	Diminution	31.12.20
Fonds des abris PC	601'350	0	0	601'350
Police du feu	136'636	0	21'760	114'876
Eau potable	307'543	55'503	0	363'046
Eau usée	403'195	139'873	0	543'068
Déchets	157'840	0	5'959	151'881
Total des réserves obligatoires	1'606'564	195'377	27'719	1'774'221

Le bénéfice s'élève à CHF 484'842.39 et la fortune nette à CHF 1'376'351.03.

Alfred Rentsch présente les recettes fiscales d'une manière plus détaillées. Le tableau ci-dessous en fait un résumé.



En ce qui concerne les investissements ils se résument ainsi :

Investissement 2020	911'955.14
Recettes d'investissements 2020	276'495.50
Investissements nets	635'459.64

Pour ce qui est de l'endettement on peut relever les points suivants.

Ainsi, avec une population de 1'428 habitants (fin 2019), la dette par habitant est de CHF 4'927.00, ce qui signifie que la dette par habitant a augmenté de 1' par rapport à 2019.

Pour ce qui est du degré de l'autofinancement, il s'établit comme suit :

Produits financiers	7'462'964
Réserves	-167'657
Imputations interne	-859'399
Produits financiers	6'435'908
Marge d'autofinancement:	19.75 %
Cash Flow: 1'270'816 / Recettes: 6'435'908	=

En ce qui concerne le ratio d'autofinancement, le Service des Communes considère qu'un résultat > 20% est bon et < 10% est faible. Le ratio de charge d'intérêt est de 2,27%. La part de la charge d'intérêts est la mesure de la charge du budget en matière de coûts d'intérêts. Les dispositions suivantes s'appliquent :

- jusqu'à 2% faible
- dès 5 % en haut
- dès 8% très élevé

Alfred Rentsch clôt ainsi son rapport.

Questions ? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

La parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

Ce rapport est communiqué en allemand par R. Bollin. Il est projeté en même temps en français.

Ce rapport est basé en partie sur le rapport de l'organe de révision AXALTA Revisionen AG, à Guin et sur les comptes 2020 de la commune. Les prescriptions légales sont respectées. L'organe de révision recommande d'approuver les comptes 2020. L'excédent de recettes est de CHF 484'842.39. Dans aucun des chapitres 0 à 9, il n'y a de sujet digne d'être mentionnée par la commission financière. La commission financière félicite pour les résultats positifs de ces dernières années. Le prochain plan financier sera disponible avec le nouveau plan comptable MCH2. C'est l'instrument de planification central pour les tâches financières à venir dans la région du lac et dans la commune. En ce qui concerne le centre du village le projet ne pourra pas être mis en œuvre comme prévu. Le Conseil communal étudie de nouvelles possibilités. Les futurs gros projets de construction entraîneront une forte augmentation de la population et de nouveaux défis. Pour le moment, rien n'indique la manière dont la pandémie se reflétera dans les comptes de la commune. Sur la base de son audit et des recommandations de l'organe de révision, la commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver sans réserve, le bilan et les comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2020.

La commission financière souhaite beaucoup de succès pour les années à venir.

Il n'y a pas de question, l'on passe aux votes.

2.4 Approbation

Le Conseil communal ne vote pas pour les comptes.

Comptes de fonctionnement 2020: L'assemblée approuve avec 23 voix, sans avis contraire, les comptes de fonctionnements 2020 qui bouclent avec un bénéfice de CHF 484'842.39.

Comptes des investissements 2020: l'assemblée approuve avec 23 voix, sans avis contraire, les comptes des investissements 2020 qui bouclent avec un investissement net de CHF 635'459.64.

Le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. On passe au point suivant.

3. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016 – 2021

Selon la loi sur les communes, art. 12, l'assemblée communale décide du mode de convocation des assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. Jusqu'à ce jour, la convocation individuelle était appliquée. Le Conseil communal propose à l'assemblée de maintenir ce mode. Personne ne demandant la parole, l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée communale décide, avec 30 voix, sans contre épreuve, d'appliquer le mode de convocation par convocations personnelles.

4. Nominations pour la période législative 2021-2026

- a) de la commission financière
- b) de la commission d'aménagement
- c) de la commission de naturalisation

- a) Commission financière

La parole est donnée à Roland Bollin, Président de l'actuelle commission financière. Cette dernière est composée d'un bon mélange de personnes. Il relate la période où il a fallu procéder à une augmentation d'impôt. L'atmosphère au sein de la commission est bonne. Les membres actuels, à savoir Roland Bollin, Isabelle König, Robert Brönnimann, Arnaud Jotterand et Félix Mülhauser sont d'accord de se mettre à disposition pour une nouvelle période.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Résultat de l'élection :

L'assemblée élit tacitement par applaudissement les membres suivants :

Bollin Roland, König Isabelle, Brönnimann Robert, Jotterand Arnaud et Félix Mülhauser.

- b) Commission de l'aménagement

Alfred Rentsch explique que selon la loi sur la construction et l'aménagement du territoire (LATEC), Art. 36, la commune est obligée de mettre sur pied une commission de l'aménagement:

Le Conseil communal désigne une commission permanente d'aménagement pour l'assister dans l'élaboration du plan d'aménagement et son application. La Commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale. Le mandat des membres de la commission élus par l'assemblée communale est d'une durée d'une législature. S'il y a plus de candidats que de sièges à pourvoir, l'élection se fait par liste. À condition que l'assemblée communale soit d'accord et que le

nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges, les élections peuvent avoir lieu à main levée. Le Conseil Communal a le droit de nommer lui-même deux membres et la majorité des autres membres de la commission sont élus par l'assemblée communale.

Propositions de membres

	Chiorazzo Livio	nouveau
	Matthey-Doret Bernard	actuel
*	Reichen Philipp	actuel
*	Rentsch Alfred	actuel

*Nommé par le Conseil communal. Le Conseil communal n'a pas trouvé de 5^{ème} personnes.

Il n'y pas d'autres propositions.

Le Syndic dit que l'assemblée peut élire les personnes proposées et que le Conseil communal cherchera et présentera une nouvelle personne lors de la prochaine assemblée communale.

Résultat de l'élection :

L'assemblée élit tacitement et par applaudissement les deux autres membres en sus de ceux nommés par le Conseil communal, à savoir MM. Livio Chiorazzo et Bernard Matthey-Doret.

c) Commission de naturalisation

Mona Bouasria donne des explications et présente les candidat-es proposé-es par le Conseil communal. Il s'agit de :

1. Bouasria Mona ancien
2. Danthe Myriam nouvelle
3. Jotterand Yannick nouveau
4. Mauron Caroline nouvelle
5. Schmutz Laurent ancien

Il n'y pas d'autres propositions, l'on passe au vote.

Résultat de l'élection :

L'assemblée élit tacitement et par applaudissement les 5 membres proposés.

5. Renouveaulement de la délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la parcelle art. 209 (ex BKW)

Alfred Rentsch présente cet objet.

Début janvier 2021, la commune a acheté la parcelle Art. 810 à BKW AG Berne. Lors de l'assemblée communale du 15.09.2020, le Conseil communal a reçu le feu vert pour l'achat de la parcelle et a aussi reçu l'autorisation de vendre ce terrain. Or, selon la loi sur les communes, art. 10, al. 2, l'octroi d'une délégation de compétence pour une vente de terrain n'est valable que pour la période législative en cours.

Pour cette raison, le Conseil communal doit à nouveau obtenir la compétence de l'assemblée communale pour vendre cette parcelle de terrain. La partie sud d'environ

9'000 m² est réservée au groupe de sociétés FRAMIX Rabotage AG / BURA AG / SAUGBAGGER AG.

Le groupe d'entreprises a actuellement son siège administratif à Morat et l'atelier à Ins. Avec le nouveau bâtiment de l'art. 810, l'administration et l'atelier seront fusionnés en un seul complexe immobilier. Grâce à la promotion économique du canton, nous avons pu établir ce contact avec Framix AG. La demande de permis de construire de Framix AG est actuellement examinée par le canton et l'on s'attend à ce que le permis de construire soit accordé. Dès que le permis de construire aura été délivré, les travaux d'aménagement nécessaires seront coordonnés avec Framix et les quelque 9'000 m² requis seront vendus à Framix.

Le deuxième projet prévu sur la partie nord a dû être finalement annulé après plusieurs séries de négociations par le Conseil communal. Le projet n'a pas pu garantir la durabilité pour la commune conformément à nos objectifs.

Le Conseil communal est maintenant en contact avec le service cantonal du développement économique et il est convaincu qu'un projet de remplacement sera trouvé dans les plus brefs délais et qu'il pourra garantir la durabilité dans la commune

Délégation de compétence vente Art. 810 RF Courgevoux

Vente Art. 810 GB 14'411 m² à 195.00/m²	CHF 2'810'145.00
Résumé	
Vente de terrain	CHF 2'810'145.00
Achat de terrain	CHF 2'593'980.00
Recette brute	CHF 216'165.00
Coût des intérêts prévus	CHF 25'939.80
Coûte de l'équipement / Frais estimés	CHF 160'000.00
Recette nette / Réserve	CHF 30'225.20

Il n'y pas de question, l'on passe au vote. Il faut relever que le Conseil communal ne vote pas sur une délégation de compétence.

Résultat du vote : L'assemblée communale approuve avec 23 voix, sans avis contraire, la délégation de compétence pour la vente de l'art. 810 RF de Courgevoux.

6. Délégation de compétence au Conseil communal selon l'art. 10, al. 2 de la loi sur les communes jusqu'à un montant de Fr. 20'000.00 jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal des finances (MCH2)

Le Syndic propose de fixer cette limite à Fr. 20'000.00 qui était déjà en vigueur durant la législature précédente. Personne ne demandant la parole l'on passe au vote. Sur ce point également, le Conseil communal ne vote pas.

Résultat du vote : L'assemblée communale approuve avec 23 voix, sans contre épreuve, la délégation de compétence jusqu'à un montant de Fr. 20'000.00 jusqu'à l'approbation du nouveau règlement des finances (MCH2).

7. Divers

Le Syndic donne la parole à **M. Pascal Weyermann** qui avait soulevé des questions avant l'assemblée communale.

M. Weyermann souhaite connaître l'état actuel en ce qui concerne la fusion avec Morat et quelle seront les démarches.

Eddy Werndli explique que Morat vient de terminer le processus de fusion avec Galmiz et Gempenach, il y a encore la finalisation avec Clavaleyres. Le nouveau Conseil communal de Morat entrera en fonction au 1^{er} janvier 2022. Il a été convenu de rester en contact avec Morat durant la période 2021-2026. La commune de Courgevaux a encore besoin de temps pour pouvoir réaliser d'importantes infrastructures dans la commune conformément au plan financier. Il est important de réaliser cela avant.

M. Erhard Scheidegger revient sur la décision de l'assemblée communale et du vote fait en 2013. Il souhaiterait que la commune informe lors de chaque assemblée sur l'évolution des discussions avec Morat. **Alfred Rentsch** répond qu'en 2013 il y a eu les premières discussions sur le fond. Il y a ensuite l'intervention de M. Hans Tschirren et une décision de l'assemblée en 2017 sur le fond de fusionner avec Morat. C'est cependant le Conseil communal qui décide quand c'est le moment idéal pour lancer la fusion. **Eddy Werndli** rappelle que ce sera finalement la population des communes concernées qui va décider. La situation financière de la commune permet de réaliser des infrastructures pour la commune avant et il faut donc en profiter du moment que le pouvoir décisionnel est encore à Courgevaux.

M. Pascal Weyermann a également soulevé une question concernant les heures effectuées par le Conseil communal selon ce qui est fait mention dans le libretto. Il ne comprend pas les différences des chiffres indiqués. **Alfred Rentsch** répond explique que les heures mentionnées dans le libretto vont mention d'une moyenne d'heure. Ces heures varient selon les dicastères. De plus, les membres du Conseil communal n'ont pas seulement les heures des séances du Conseil communal, ceci n'est que la pointe de l'iceberg, il y a beaucoup de travail à côté (séances avec ingénieurs, entreprises, de chantier, plan financier, aménagement, eaux, routes, etc).

M. Pascal Weyermann a aussi soulevé la question du contrôle de la canalisation d'évacuation des eaux et aussi de la pose du tapis au Haut-des-Vignes. **Thierry Mauron** répond que la commune procède à des assainissements périodiques selon le degré d'urgence établi par le bureau d'ingénieurs. Pour ce qui du tapis fin **Myriam Danthe** explique que la date n'est pas encore fixée, il y a encore des parcelles de vide. Ces travaux sont toutefois prévus dans le plan financier.

M. Roland Tinguely félicite les membres de la commission de l'énergie qui ont rédigé le rapport dans le libretto. Il aimerait toutefois avoir des compléments d'informations. Suite au remplacement des lampes par des LED pour l'éclairage électrique, il aimerait connaître l'économie d'énergie par année en KWh. Il devrait être facile d'obtenir ces chiffres. **Alfred Rentsch** répond que ces chiffres sont connus et qu'il sait où aller les chercher.

Roland Tinguely soulève le thème relatif au nouvel éclairage du terrain de foot et à son intervention lors de l'assemblée communale du 15.12.2020 au sujet du contrôle de la consommation. Est-ce que l'installation a été homologuée, réceptionnée et accompagnée d'un dossier complet comme mentionné dans le PV de l'assemblée du 15.12.2020 ?

Thierry Mauron que vu les coûts un comptage séparé entre la buvette et l'éclairage n'a pas été fait. Coûts trop élevés pour des buts purement statistiques. L'installation a été homologuée et réceptionnée. Un dossier d'exploitation est établi.

M. Roland Tinguely fait une remarque concernant l'efficacité d'une méthode manuelle de comptage de la quantité d'eau utilisée. Un test de comptage avait déjà été fait à l'époque, mais il s'est avéré peu concluant. Une simple installation en parallèle d'un compteur d'heures lors de l'enclenchement de l'irrigation aurait très bien pu faire l'affaire. **Thierry Mauron** prend note de sa remarque. Il a été décidé de faire manuellement au début et ensuite voir si ce sera nécessaire d'apporter des changements.

M. Roland Tinguely demande quand aura lieu la ré-certification du label Cité de l'énergie ? **Alfred Rentsch** répond que cela est prévu vers septembre-octobre. Un nouveau conseiller en énergie s'occupe de la commune de Courgevaux. Il collabore avec la commission de l'énergie.

Plus personne ne demandant la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 21.45 h.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :

le secrétaire :

Eddy Werndli

Hervé Mory